

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt et un et le vingt-six mai à 19 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

Présents : Robert BECH – Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET – Laetitia KOUMAH – Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Stéphanie LEGRIS Johanne LEIGNADIER – Dominique LEROUX – Maria Héléna MENDES MARTINS Véronique RIAUD – Vincent ROUDAUT – Gilles TOURNIER

Absente excusée : Pascal GUERIN – Valérie JUNOT -

A donné pouvoir à : Dominique LEROUX - Robert BECH

Secrétaire de séance : COCHET PATRICE

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Validation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2021

Désignation secrétaire de séance

1/ Demande de subvention aide communautaire CAESE

2/ Demande de subvention contrat voirie

3/ Convention CLIC

4/ Loyer de l'Auberge de l'Epi d'Or

Le conseil municipal valide et signe le procès-verbal de la séance du 14 avril 2021

Délibération 20/2021 – Demande aide communautaire 2021

Objet : Demande aide communautaire 2021

A/ Le restaurant appartenant à la mairie poursuit sa réhabilitation. Afin que celui-ci soit valorisé et apporte une image positive à la vie communale. Il convient de remplacer son panneau d'enseigne.

Devis S.A.R.L Enseigne et Publicité à Etampes.....1 325 € HT

Coût total de l'opération : 1 325€ HT

B/Le premier columbarium installé au cimetière ne comporte plus de cavurnes disponibles. Il convient d'installer un columbarium supplémentaire de 5 cavurnes.

Devis Société GRANIMOND à Saint-Avoid.....2 141.70 € HT

Coût total de l'opération : 2 141.70€ HT

C/ Le matériel municipal de tonte est vieillissant. Il convient d'envisager l'achat d'une tondeuse autoportée.

Devis Etablissement BEAUVALLET à Guillerval.....6 500 € HT

Coût total de l'opération : 6 500 € HT.00 € HT

D/ Le parking des services techniques situé sous la salle polyvalente est en état d'usure. Il convient de le rénover.

Devis Entreprise PERROT à Abbéville la Rivière :3 664.50 € HT

Décaissement, évacuation déblais, enrobé, recèlement des bouches de gouttières

Coût total de l'opération : 3 664.50 € HT

E/ Le four de la salle polyvalente est en état d'usure, son utilisation est quotidienne. Il convient de le remplacer.

Devis de entreprise E.D.S à Morigny.....1 367.05 € HT

Coût total de l'opération : 1 367.05 € HT

F/ Electricité auberge de jeunesse.....1 551.29 HT

Devis entreprise CHORLET-ELEC Villeneuve sur Auvers : 1 551.29 HT

Coût total de l'opération : 1 551.29 HT

COUT TOTAL DES OPERATIONS : 16 549.54 €

PLAN DE FINANCEMENT D'AIDE COMMUNAUTAIRE 2021

INVESTISSEMENTS 2020	DÉPENSES HT		Aides CCESE	%	Fonds propres	%
COLOUMBARIUM GRANIMONT	2 141.70 €		1070.85	50	1070.85	50
GRIAUD TONDEUSE AUTOPORT2EE	6 500.00 €		3250	50	3250	50
PANNEAU RESTAURANT	1 325.00 €		662.5	50	662.5	50
PARKING SERVICE TECHNIQUE PERROT	3 664.50 €		1832.25	50	1832.25	50
FOUR SALLE POLYVALENTE/RESTA URENT SCOLAIRE	1 367.05 €		683.53 €	50	683.53 €	50
ELECTRICITE AUBERGE DE JEUNESSE	1 551.29 €		775.65 €	50	775.65 €	50
TOTAUX	16 549.54 €		8 274.77 €		8 274.77 €	

MONTANT TOTAL : 16 549.54 €

Dépense totale Fonds propres de : 8 274.77 €

Montant de l'aide CAESE : 8 274.77 €

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande d'aide communautaire d'aménagement et de développement
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans un délai maximum de 4 ans à compter de la date de visa du dossier par le contrôle de légalité et selon l'échéancier prévu,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations
- Le non commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action, sauf dérogation accordée par le Bureau, avant la notification du contrat préalablement approuvé par la Communauté de Communes de l'Etampois

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

Délibération 21/2021 – Demande de subvention dans le cadre du contrat de voirie communale

Objet : Demande de subvention dans le cadre du contrat de voirie communale

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les objectifs et les modalités du contrat de voirie communale, mise en place par le Conseil départemental de l'Essonne le 30 septembre 2019, pour la réalisation de travaux d'amélioration de voirie, relevant du domaine public communal, dont la commune a la compétence, contrat d'une durée de trois ans.

Le conseil municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier du Département de l'Essonne,

VU la délibération du Conseil départemental 2019-04-0028 du 30 septembre 2019,

VU le règlement du contrat de voirie communale,

VU la délibération 34/2019 du Conseil municipal en date du 13 novembre 2019, adoptant la convention constitutive du groupement de commande piloté par la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne

Délibère et,

APPROUVE la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de voirie communale et le programme des opérations suivant, pour un montant total de **49 384.00€ € HT** :

PLAN DE FINANCEMENT CONTRAT VOIRIE 2021/2022

INVESTISSEMENTS 2021	DÉPENSES HT	Participation département	Fonds propres Commune	2021
RUE DE LA MAIRIE	19 684.00 €			19 684.00 €
CHEMIN MINAS	19 800.00 €			19 800.00 €
MONTOIR DE LA GENEVRIERE	9 380.00 €			9 380.00 €
FRAIS DIAGNOSTICS OBLIGATOIRES	520.00 €			
TOTAUX	49 384.00€	33 137.00€	16 247.00€	

SUBVENTION : 33 137€ (70% du plafond autorisé soit 47 339.00 €)

Le maître d'ouvrage doit assurer le financement d'au moins 23% du coût des travaux: 23% de 49 384.00 € = **11 358.32 €**

En conséquence,

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

SOLLICITE pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de 33 137.00 € ;

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération ;

ATTESTE que les voies concernées appartiennent au domaine public communal, et que la commune en a la compétence ;

S'ENGAGE :

- à fournir les pièces nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil départemental de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions ;
- à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission permanente du Conseil départemental du contrat ;
- à respecter les obligations de publicité et d'information du public prévues à l'article 9 du règlement du contrat de voirie communale ;
- à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;
- et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement du contrat.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de voirie communale selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération 22/2021 - Convention au Centre Local D'Information et de Coordination du Sud-Essonne - CLIC

Objet : Convention au Centre Local D'Information et de Coordination du Sud-Essonne - CLIC

VU la circulaire DAS-RV 2 N°2000-310 du 06 juin 2000 relative aux centres locaux d'information et de coordination.

VU la circulaire DGAS/AVIE/2C N°2001-224 du 18 mai 2001 relative aux centres locaux d'information et de coordination,

Considérant le bien fondé d'adopter la convention proposée par le CLIC (centre local d'information et de coordination du Sud-Essonne visant à améliorer la qualité des services rendus auprès des personnes âgées et des personnes handicapées) pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, d'accepter la convention établit entre le Centre Local D'Information et de Coordination du Sud-Essonne sis 19 promenade des Prés, Résidence Clairfontaine 91150 ETAMPES (sur la base de 4 euros par habitant de plus de 60 ans) et la commune de Boissy la Rivière
- **PRECISE** que la somme nécessaire à cette délibération est inscrite au budget 2021.

Délibération 23/2021 - Tarification loyer logement auberge de l'Epi d'Or

Objet : Tarification loyer logement auberge de l'Epi d'Or

A compter du 1^{er} juin 2021

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des présents :

Fixe le montant des recettes provenant de la location mensuelle du logement de l'Auberge de l'Epi d'Or,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer le tarif de la location mensuel du logement de l'auberge de l'Epi d'or à 150.00 €
Ce à compter du 1^{er} juin 2021

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30